

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Votants	18

N° D048_2023 Election d'un adjoint

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 25 août 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent excusé (1) : LAURANT Thierry

Ont donné pouvoir (2) : DUCRET Marie-Claire pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise,
GILLANT Olivier pouvoir à GALLAY Claude

Monsieur le Maire informe sur la procédure du remplacement de l'adjoint démissionnaire :

- *Le conseil doit nécessairement délibérer et procéder à l'élection du nouvel adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue*
- *Le conseil doit le remplacer dans un délai de quinze jours*
- *Dans les communes de 1000 habitants et plus, la démission d'un adjoint doit bien donner lieu à élection d'une personne de même sexe...*

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la notification arrivée le 23 août de Monsieur le Sous-préfet, de l'arrivée de nouveaux conseillers, des enjeux actuels, de l'absence de deux adjoints, il apparaît prématuré de se prononcer ce jour pour un adjoint.

Monsieur le Maire propose une séance de réflexion en conseil privé le **jeudi 28 septembre 2023 à 19h**, après les congés des adjoints et Maire absents en septembre, afin d'étudier la meilleure organisation possible pour la suite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le report de l'élection des adjoints au prochain conseil municipal, et après la séance en conseil municipal privé.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire

